

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Montreuil en Touraine

Nombre de conseillers

En exercices :15

Présents : 12

Votants : 13

Le 17 JUIN 2026, à 19h00,

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Madame CARLIER Delphine, maire.

Date de convocation

11/06/2026

Date de publication

19/06/2026

Présents : Delphine CARLIER, Arthur GRATTEAU, Sylvie CORMIER, Gilles Hémart, Aude CORMIER, Dimitri PINSONNEAU, Cyrille CROCCQ, , Willy GASNIER, Annabelle SELLIER, Jean-Luc PADIOLLEAU, Daniel VUILLEMENOT, Patrick GENEVIER

Absents excusés : Barbara HASSELSWEILER, Marie DUFOUR (pouvoir à Annabelle SELLIER),

Absents : Magalie GENEVIER,

Secrétaire de séance : Dimitri PINSONNEAU

■ Délibération n°48 : RÈGLEMENT ET TARIFS SALLES DES FÊTES

Madame Le Maire informe qu'au vu des diverses demandes qui sont faites auprès du secrétariat, il apparaît nécessaires d'ajouter un tarif à la journée pour les associations pour les manifestations nécessitant l'usage de la salle des fêtes durant la semaine. Il est donc proposer d'ajouter un tarif de 50 € journalier pour les associations Montreuilloises, de baisser le tarif pour les particuliers Montreuillois à 500 € mais également d'augmenter la caution à 1500 € pour toutes demandes de locations :

- Maintien de la convention et le règlement en un seul document,
- Abandonner le système de tarifs saisonniers,
- Modification du tarif pour les habitants de la commune,
- Modification du tarif pour les associations,
- Modification du montant de caution, qui passe à 1500€

Tarif annuel		
Caution	1 500,00 €	
Associations Montreuilloises	0,00 €	Pour la 1ère utilisation annuelle
	50,00 €	Du samedi 08H00 au dimanche 22H00
	50,00 €	La journée, hors W-E, de 09H00 à 20H00 en dehors de l'utilisation hebdomadaire accordée.
	0,00 €	Utilisation de la salle des associations pour une assemblée générale.
Associations hors-commune	50,00 €	La journée, hors W-E, de 09H00 à 20H00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-212701584-20260617-2026-48-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2026

Publication : 25/06/2026

Collectivités/ Organisme publics	50,00 € (frais d'entretien)	La journée, hors W-E, de 09H00 à 20H00
Aux particuliers Montreuillois	500,00 €	Du samedi 08H00 au dimanche 22H00 (une fois par année civile, puis 750,00 € la 2 ^e fois, puis 1 000,00 €)
	250,00 €	La journée, hors W-E, de 09H00 à 20H00
	150,00 €	La ½ journée, hors W-E : 08H00 à 13H30 ou 13H30 à 19H00
Aux particuliers hors-commune	1 000,00 €	Du samedi 08H00 au dimanche 22H00
	400,00 €	La journée, hors W-E, de 09H00 à 20H00
	250,00 €	La ½ journée, hors W-E : 08H00 à 13H30 ou 13H30 à 19H00
Aux professionnels	400,00 €	La journée, hors W-E, de 09H00 à 09H00 (le lendemain)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de maintenir un unique document convention/règlement,
- D'adopter un tarif journalier de 50 € pour les associations Montreuilloises en dehors de l'occupation hebdomadaire adoptée,
- d'augmenter la caution à 1500€,
- de baisser le tarif pour les particuliers de la Commune,
- de supprimer les tarifs saisonniers du 1^{er} avril au 31 septembre et du 1^{er} octobre au 31 mars,
- d'autoriser Madame le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier et d'abroger le précédent règlement

•Fait et délibéré à Montreuil-en-Touraine,

Le secrétaire de séance,



Pour extrait conforme,
Le 17/06//2026

Le Maire,
Delphine CARLIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701584-20260617-2026-48-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2026
Publication : 25/06/2026